

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE 2012

DELIBERATION N°12/078

**Avenant N°1 à la convention opérationnelle entre la ville de Roanne et l'EPORA
Friche Ferret**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2009-2013, approuvé par la délibération n°09/028 du Conseil d'Administration en date du 2 novembre 2009,
- VU la convention opérationnelle entre la ville de Roanne et l'EPORA signée le 30 octobre 2000,

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les termes de l'avenant N°1 à la convention opérationnelle entre la ville de Roanne et l'EPORA, relative à la friche Ferret,
- ✓ Mandate le Directeur Général à l'effet de signer cet avenant et de mener à bien les opérations correspondantes.

24 OCT. 2012

Le Directeur Général

Jean GUILLET

Le Président du Conseil d'Administration
Pour le Préfet
de la région Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation

Georges ZIEGLER

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Marc CHALLEAT